

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE : La Bouriane

Entre les soussignés :

Mr et Mme VIOT J.Pierre
demeurant le Bourg 46250 POMAREDE
tél : 06.86.26.18.21/05.65.21.69.42.
email:contact@domainedubru.com

ci-après le bailleur

et

Me/Melle/Mr
demeurant
CP.....ville.....

fixe/portable : _____ / _____
email :

Nombre de participants, pour la répartition dans les couchages :8 personnes

**Bouriane*

-chambre terrasse : 1 lit x 140 = ---
-chambre twin : 1 lit x140 = --- , 1 lit x90 = ---, 1 lit x 90 = ---
-canapé lit x 140 = ---

-1 lit d'appoint pliant à installer où bon vous semble = ;

- 1 lit parapluie pour bébé = ... ;

(tous les couchages sont équipés d'une alèse, de 2 oreillers avec protège- taie (60x60) par personne , couvertures ou bien couettes et dessus de lit .)

ci-après dénommé le locataire,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- le bailleur louant les locaux meublés à titre saisonnier et équipements désignés ci-après, au locataire, qui les accepte aux conditions fixées et suivant l'état des lieux établi sur place à l'arrivée,

entre les parties :

Gîte « la Bouriane » : pour 2 à 8 personnes

- possibilité d'installer le lit bébé (à disposition) avec sa parure.

Maison sur 2 niveaux avec chauffage central au fuel (période hivernale)

- au rdc : un séjour avec 1 banquette-lit, télévision, bibliothèque, téléphone, chaîne HI-FI, lecteur DVD, tables, chaises, la cheminée équipée d'un poêle à bois ; la cuisine équipée d'1 combiné four-grill-micro-ondes, d'1 combiné frigo-congel, d'1 lave-vaisselle (12 couverts), la vaisselle et tous les ustensiles.
- À l'étage : la chambre « terrasse » , la chambre « twin » ; 1 salle d'eau /WC.

Cette location est consentie pour*semaine(s) ou nuitée(s) ou week-end de 3 ou 4 nuitées*

au tarif de net le séjour .

du..... et le Preneur s'engage expressément à avoir intégralement libéré le logement

le

Une caution de 500 €uros sera déposée à l'arrivée et restituée au locataire sous 8 jours après son départ, par le propriétaire, déduction faite, le cas échéant , des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations du logement ainsi que les pertes des clefs du gîte.

L'acompte d'un montant de 25 % , à l'ordre du propriétaire, sera joint au présent contrat.

Le solde devra être versé au plus tard le

Après avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant à la suite du présent contrat, la réservation de location prendra effet si nous recevons par courrier ou bien par mail **avant le**, le contrat complété, daté et signé accompagné de votre acompte par chèque ou bien par chèques vacances .

Je soussigné(e) Mr/Mme/Mlle.....

déclare être d'accord sur les termes du contrat , après avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Fait en 2 exemplaires ,

A....., le

« bon pour accord , lu et approuvé » (mention manuscrite)

Le locataire

le propriétaire
Fabienne VIOT